

De nombreux granvillais nous ont confié la mission de les représenter au conseil municipal certes dans une position minoritaire mais que nous nous efforcerons de conduire comme constructive et vigilante. Soyez persuadés de notre engagement pour la ville de Granville.

Pour mémoire:

9900 Granvillais inscrits sur la liste électorale seuls 4689 se sont exprimés au deuxième tour 52,64% des Granvillais ne se sont pas déplacés. La fusion de la liste de M Ménard et de Mme Garcion a obtenu 2286 voix (-20 voix par rapport au premier tour) notre liste qui n'a pas fusionné a obtenu 1868 voix (+ 505 voix) M FERET, quant à lui, a obtenu 416 voix (-69 voix).

Vos Élu-e-s

SUJETS ABORDÉS DANS CETTE LETTRE D'INFORMATION :

- ❖ CONSEIL D'EXPLOITATION NEVA
- ❖ LA COMMANDE DE MASQUES POUR LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES
- ❖ LE E-COMMERCE
- ❖ LES PROJETS IMMOBILIERS DE GRANVILLE
- ❖ LA RUE DES ISLES / PORTS DE GRANVILLE
- ❖ NOS VOTES AU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2020

CONSEIL D'EXPLOITATION DU TRANSPORT NEVA :

Nous maintenons notre position quant à la gratuité du transport urbain. **Nous n'y sommes pas favorables.** L'incidence sur le budget de la ville est trop important, et nous ne souhaitons pas que la contribution des entreprises augmente.

La ville teste en ce moment les bus hybrides VOLVO . Assemblés en France et fonctionnant au biocarburant et à l'électricité, ces véhicules semblent tout à fait adaptés à la topographie locale. Le coût de l'acquisition de 2 bus est de 671 200€, qui devrait être subventionné à 80% par le DSIL (Dotation de Soutien à l'investissement local) le reste à charge pour la ville serait de 134 250€.

La logique des chiffres est imparable. Ce coût est très proche du montant que la ville abandonne en instituant la gratuité du transport et en « piochant » dans d'autres investissements.

Domage, la recette de 2 années de transport payant à 1€ l'heure aurait permis de financer l'achat de ces 2 bus.

LA COMMANDE DE MASQUES POUR LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES :

Mais le Père Noël ne passera pas chez tous les enfants cette année.

En effet, seuls les enfants des écoles publiques ont droit au masque. Mais pas tous, seulement 700 masques sont disponibles. Peut être, uniquement pour ceux dont les parents ont voté pour M. Ménard, soit 17% de la population?

Nombre enfants dans le public : 473, nombre d'enfants dans le privé : 465 et 700 masques commandés ...

Les enfants n'ont pas choisi leur école, les enfants doivent vivre sur une planète polluée et dégradée, mais doivent-ils être pour autant catalogués et divisés? « La COVID-19 » vole aux enfants leur jeunesse. Ils subissent de plein fouet ce changement de vie qui est devenue entre parenthèses pour eux. Attention, les enfants observent et absorbent les émotions de leur entourage, pourquoi favoriser plus un enfant qu'un autre, M. Ménard ?

GRANVILLE RECULE : SUPPRESSION DU E-COMMERCE RETOUR AU PAPIER

Alors que nous traversons une période de crise sanitaire, sociale et économique inédite, que nos commerçants, artisans subissent de plein fouet pour la deuxième fois une fermeture administrative, la première avant les vacances de Pâques et celle-ci avant les vacances de NOEL, **Monsieur le Maire revient au système archaïque du papier et supprime la plate-forme du e-commerce.**

Le gouvernement incite les commerçants à prendre le virage du numérique (500 €) et aide les collectivités (20.000 €) à accompagner cette étape importante dans une période dévastatrice pour l'économie locale, notamment par la mise en place de plateformes e-commerce permettant aux commerçants de vendre en ligne. (<https://www.economie.gouv.fr/plan-numerisation-commerçants>). La région Normandie complète cette aide par la création d'un dispositif Impulsion Relance Normandie.

Dès le mois d'avril nous avons mis en place la plate-forme « achetezagraville » en accord avec la Présidente des vitrines de Granville qui permettait aux commerçants et artisans granvillais de maintenir une visibilité et de poursuivre leurs ventes en ligne, de diminuer leur stock et de récupérer un peu de chiffre d'affaires. La prise en main de cet outil a été confiée à un collaborateur qui a bénéficié de formation pour l'accompagnement des utilisateurs.

Cette initiative a aussi été mise en place par de nombreuses collectivités afin de venir en aide à leurs commerçants et artisans .

L'impact financier en était très limité car pour un investissement de 37.000 €, une subvention était accordée à hauteur de 80 % soit 29.600 € ne laissant que 7 400 € à la charge de la ville auxquels s'ajoutait le fonctionnement annuel de 13.400 €.

La gratuité pour les commerçants était garantie pour les années 2020 et 2021 et une participation annuelle de 100 € aurait été demandée à partir de 2022.

Monsieur le Maire a pris la décision de supprimer cet outil pour le remplacer par un annuaire papier (écologique nous l'espérons) (10000 exemplaires) recensant les commerçants par leurs coordonnées sans que ce dernier ne permette la moindre vente. Les commerçants sont donc dans l'obligation au mieux de créer et financer leur propre site internet ou de mettre en place des rendez-vous individuels pour accueillir les clients locaux se privant ainsi de toute visibilité extérieure.

ALORS POUR NOËL PRIVILÉGIEZ NOS COMMERCE LOCAUX !



LES GESTICULATIONS MUNICIPALES APPARAISSENT AUTOUR DES PROJETS IMMOBILIERS EMBLÉMATIQUES :

Des gesticulations autour de projets immobiliers emblématiques : La Horie – Le Bar de Marie-Jeanne. En effet, pour la Horie, il semblerait que les modifications demandées par l'ancienne majorité pour améliorer l'insertion dans le site n'aient pas été retenues par la majorité actuelle **qui a laissé courir les délais jusqu'à l'obtention d'un permis tacite**. Ce qui va à l'inverse de l'objectif de protection du site. De la même façon, pour l'emplacement du bar de « Marie-Jeanne », une négociation de l'emprise de la parcelle avait permis un recul de la construction sur la voirie. **Le permis modificatif permettant ce recul a été refusé par l'actuelle majorité**, rendant le permis originel opérationnel et plus dommageable pour les riverains.

Le refus de la construction sur le port d'un hôtel offrant les prestations de palais des congrès alors que c'est un bon moyen de remplir hôtels et restaurants granvillais tout au long de l'année est dommageable pour le commerce local et l'image de marque de la ville. La ville de St Malo l'a bien compris.

Le dogmatisme qui a présidé pour abandonner l'écoquartier, la négligence pour la Horie, l'inconséquence pour la parcelle « Marie-jeanne » augurent mal de l'avenir des constructions de logements (qualitatifs et quantitatifs) dont a besoin Granville dans les années à venir.



Avec l'équipe Ménard...

...Granville prend du retard !

L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES ISLES / PORTS DE GRANVILLE :

Nous avons demandé lors du dernier conseil municipal, que Monsieur Le Maire nous fasse un point d'étape de ce projet. Le Conseil départemental est venu rencontrer la municipalité en juillet. Les idées fortes sont :

- La nécessité de ce projet
- Le projet établi et abouti grâce à l'ensemble des utilisateurs des ports
- Le souhait de garder une orientation maritime à la rue des Isles et de ne pas la transformer en « Marina », donc pas de logements.
- **Le souhait de la municipalité de ne rien faire avant que le département organise des réunions publiques afin de coconstruire avec les Granvillais l'aménagement de la rue des Isles.** (réponse apportée par le Maire au conseil municipal du 13 novembre).

Donc et en résumé, le projet est prêt, tous les acteurs et usagers sont prêts, les financements sont prêts, mais rien ne se fera avant que de nouvelles réunions publiques soient organisées pour repenser le projet.

Si le projet est abouti, à quoi vont servir ces réunions? **Pourquoi ne s'est-il rien passé depuis 6 mois puisque avant les élections tout le monde était d'accord ?** Selon les déclarations de M. JULIENNE dans la Manche Libre.

N'est-ce pas pour Monsieur le Maire une façon de refuser ce projet vital pour le développement de Granville ?

NOUS AVONS VOTÉ :

ADMINISTRATION GENERALE

- ✓ Désignation de représentants à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- ✓ Convention cadre d'accès aux services numériques dans le cadre de l'article 4 des statuts de Manche Numérique « Attributions du syndicat en matière de services numériques »
- ✓ Convention cadre d'accès à l'environnement numérique de travail pour le premier degré (École Lanos) — Manche Numérique
- ✓ Convention constitutive de groupement de commandes relatif aux services de télécommunications.
- ✓ Convention entre la ville de Granville et la ville de Donville pour l'utilisation du logiciel Marco Web.

TRANSITION ECOLOGIQUE — URBANISME

- ✓ Cession à la SA HLM Coutances-Granville du bien situé au n°52 rue Saint- Paul.
- ✓ Acquisition de parcelles de terrains a la Roche Gautier et classement dans le domaine public de l'une d'elle.
- ✓ Déclassement et cession d'un délaissé de voirie rue de la Fontaine et mesures compensatoires suite au dossier du passage de la Briqueterie.
- ✓ Labellisation Cit'ergie — Lancement de la démarche européenne.
- ✓ Poursuite du dossier de création d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

FINANCES ET BUDGETS

- ✓ Décision modificative n°3 – Budget principal.
- ✓ Durée d'amortissement des immobilisations – Budget annexe des Transports Urbains.

RESSOURCES HUMAINES

- ✓ Formation des élus municipaux.

NOUS N'AVONS PAS VOTÉ :

ADMINISTRATION GENERALE

- ✗ La convention cadre d'accès au service internet et interconnexion avec Manche Numérique. Nous estimons que cette convention **prive la collectivité de la mise en concurrence d'opérateurs nationaux.**

RESSOURCES HUMAINES

- ✗ La création d'un poste d'Attaché cadre A. La période ne se prête pas aux nouveaux recrutements, d'autant que la teneur de ce **poste nous semble très politique** (rattaché à la direction générale).

TRANSITION ECOLOGIQUE — URBANISME

- ✗ Acquisition et classement dans le domaine public des espaces communs du lotissement Le Clos des Bleuets. **Délibération reportée par le Maire qui a signé un document non finalisé.**

SOLIDARITE

- ✗ La MARPA : Nous pensons que la construction d'une Maison d'Accueil Rurale des Personnes Agées ne correspond plus aux besoins de notre population vieillissante. Nos aînés souhaitent rester à leur domicile le plus longtemps possible, et quand cela n'est plus possible, vont en établissements spécialisés, le concept des MARPA en milieu urbain ne peut trouver un équilibre, ne serait-ce que financier. **La ville souhaite mettre gratuitement le terrain de la petite enfance 8000 m² à disposition de l'association qui s'emparera de ce dossier.** C'est un dossier qui aurait pu être porté par l'intercommunalité GTM comme il a porté le dossier de la MAT (Maison d'Accueil Temporaire). Notre projet prévoyait, a cet emplacement, un lotissement municipal privilégiant les jeunes familles en primo-accession à la propriété.
- ✗ L'aménagement d'une maison rue de la Briqueterie appartenant à la ville destinée à être confiée à l'association « **Port d'attache** » pour accueillir des migrants. Nous pensons **que la ville n'a pas à se substituer aux bailleurs sociaux** pour loger ceux qui en ont le besoin. Le parc social comptait en avril 2019 plus de 1400 logements, une soixante devrait voir le jour d'ici fin 2021.

RETROUVEZ NOTRE COMPTE RENDU DU CONSEIL SUR [NOTRE SITE !](#)